

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

(article L621-30 du code du patrimoine)

Château d'Albigny-sur-Saône

Monument historique inscrit le 6 février 1942

Montée du Vieux-Château, 69250 ALBIGNY-SUR-SAÔNE



RAPPORT DE PRÉSENTATION

1) Localisation

Le château d'Albigny-sur-Saône se positionne en surplomb du bourg ancien de la commune. Ce monument historique induit une interface paysagère entre Mont d'Or et Saône constituée par le bourg.

2) Historique et description

Est inscrit au titre des monuments historiques l'intégralité du château d'Albigny-sur-Saône.

L'édifice est construit sur l'emplacement d'un ancien château féodal en bois, propriété de l'église de Lyon, puis des Chanoines-Comtes de Lyon. L'antériorité du château actuel, en particulier de sa tour et de sa chapelle, remonte à la fin du XII^{ème} siècle. Le site connaît alors une importance militaire jusqu'à la fin du Moyen-âge puisqu'il fait partie des cinq châteaux constituant la ligne de défense de l'archevêque de Lyon dans son conflit avec le comte du Forez. Le château subit depuis plusieurs remaniements, à commencer par la construction de son enceinte au XIII^{ème} siècle. Les fenêtres sont quant à elles, percées à la fin du XV^{ème} siècle.

L'édifice réunit ainsi en un seul bâtiment sur un plan en L, les trois fonctions propres au château médiéval : la fonction défensive grâce au donjon quadrangulaire (la dernière de la région), la fonction culturelle avec l'église (restée siège de la paroisse jusqu'en 1844), et enfin la fonction résidentielle par la grande salle. Depuis, le château d'Albigny-sur-Saône a été occupé comme mairie et école. C'est à ce jour une habitation privée.

3) Enjeux de protection : justification du périmètre délimité des abords

La proposition de périmètre délimité des abords s'appuie sur les points suivants :

Le monument historique est compris dans le bourg ancien d'Albigny-sur-Saône qui se caractérise par la concentration d'un cadre vernaculaire et rural à caractère patrimonial, ponctué d'architectures remarquables avec quelques grandes propriétés et maisons de maître. Ce patrimoine et les morphologies urbaines qu'il génère constituent l'écrin paysager de la

commune, dont la topographie en pente engendre des cônes de vue emblématiques, des co-visibilités ou co-sensibilités à caractère patrimonial qu'il convient de préserver.

Le PDA englobe ainsi l'ensemble du bourg ancien du bas de la rue Germain jusqu'en haut de la montée du Chanoine Roulet. Les ensembles bâtis de ce secteur apparaissent en effet sur le cadastre napoléonien, témoignant de leur intérêt historique. Leur identité paysagère ainsi que leurs alignements resserrés du bâti confirment le cadre « villageois » du secteur, dont la cohérence et l'homogénéité des échelles (typologie, morphologie, alignement des hauteurs, densités) valorisent la présentation du monument historique.

À l'est, le quartier du port des Monts-d'Or en bordure du quai de Saône est identifié comme périmètre d'intérêt patrimonial¹. En effet, ses lignes paysagères et son port urbanistique du XX^{ème} composé d'ACR² participent à un cône de vue emblématique sur la commune et ses monuments historiques. Elles sont à ce titre incluses dans le périmètre de protection proposé.

Au Nord, un parc arboré préservé des fortes mutations urbaines qu'a subi la commune d'Albigny-sur-Saône s'étend dans la continuité de l'écrin naturel et paysager du château notamment. Ce parc, mais également ses parcelles co-visibles sont comprises dans le PDA constituant un espace non bâti et naturel de grande valeur.

La commune d'Albigny-sur-Saône a connu ces dernières années de fortes transformations et extensions urbaines, avec la création de nombreux ensembles pavillonnaires, dont la co-visibilité avec les monuments s'avère inévitable pour les parcelles les plus proches, en raison de la topographie de la commune. Ces ensembles co-visibles sont inclus dans le périmètre de protection, afin de préserver au maximum l'écrin architectural et paysager autour du château. Les pavillons au-delà du chemin du Tison à l'ouest, et au-delà du hameau de la Montagne au nord sont en revanche à exclure du périmètre du fait de l'absence de co-visibilité et de co-sensibilité avec les monuments. Il en est de même au sud pour le secteur au-delà du centre hospitalier où l'hétérogénéité des formes urbaines présentent peu de potentiel valorisant pour la présentation du monument historique.

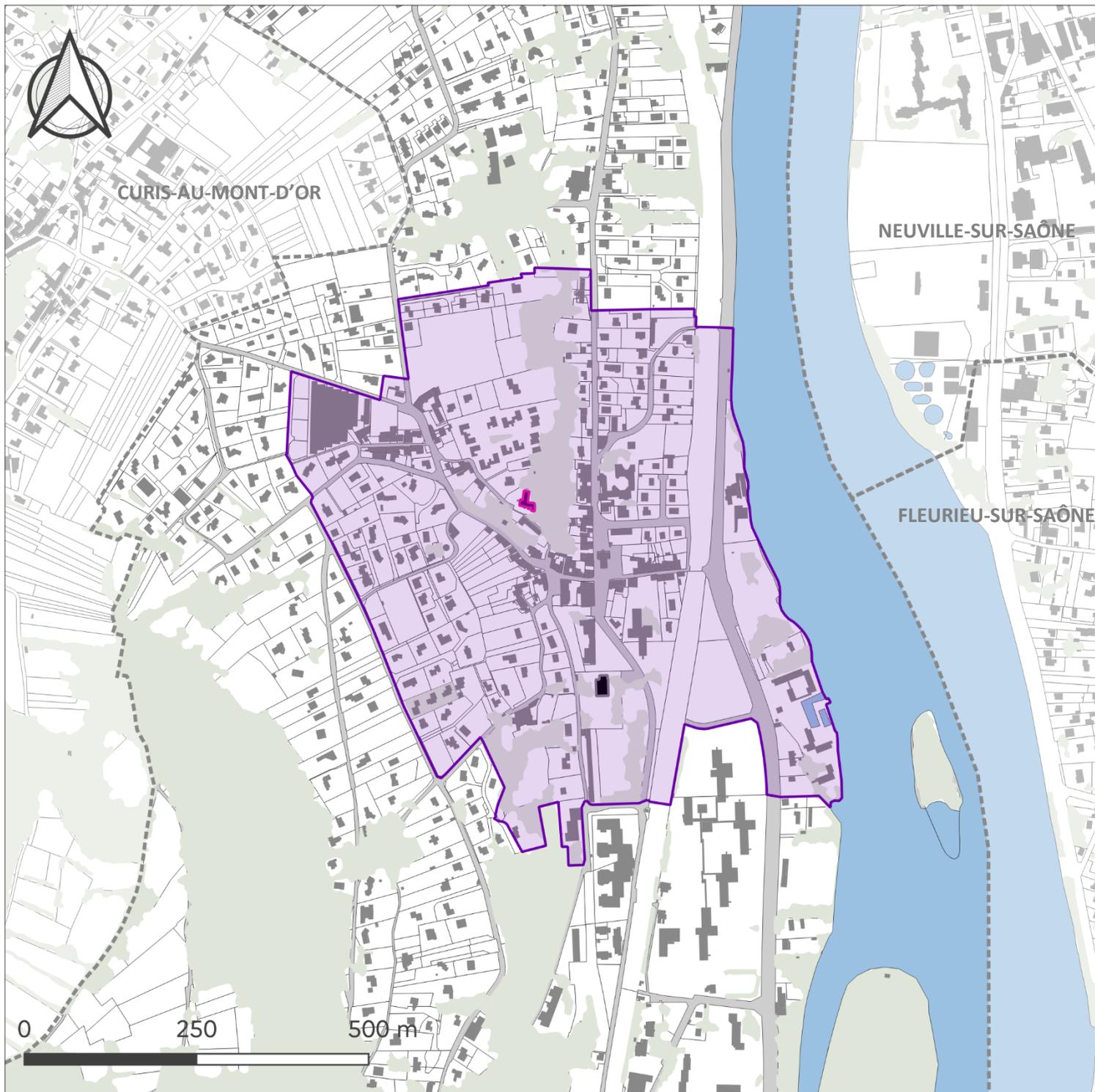
L'architecte des bâtiments de France,



Emmanuelle DIDIER

¹ PIP au PLU-h de la Métropole de Lyon

² Label Architecture contemporaine remarquable

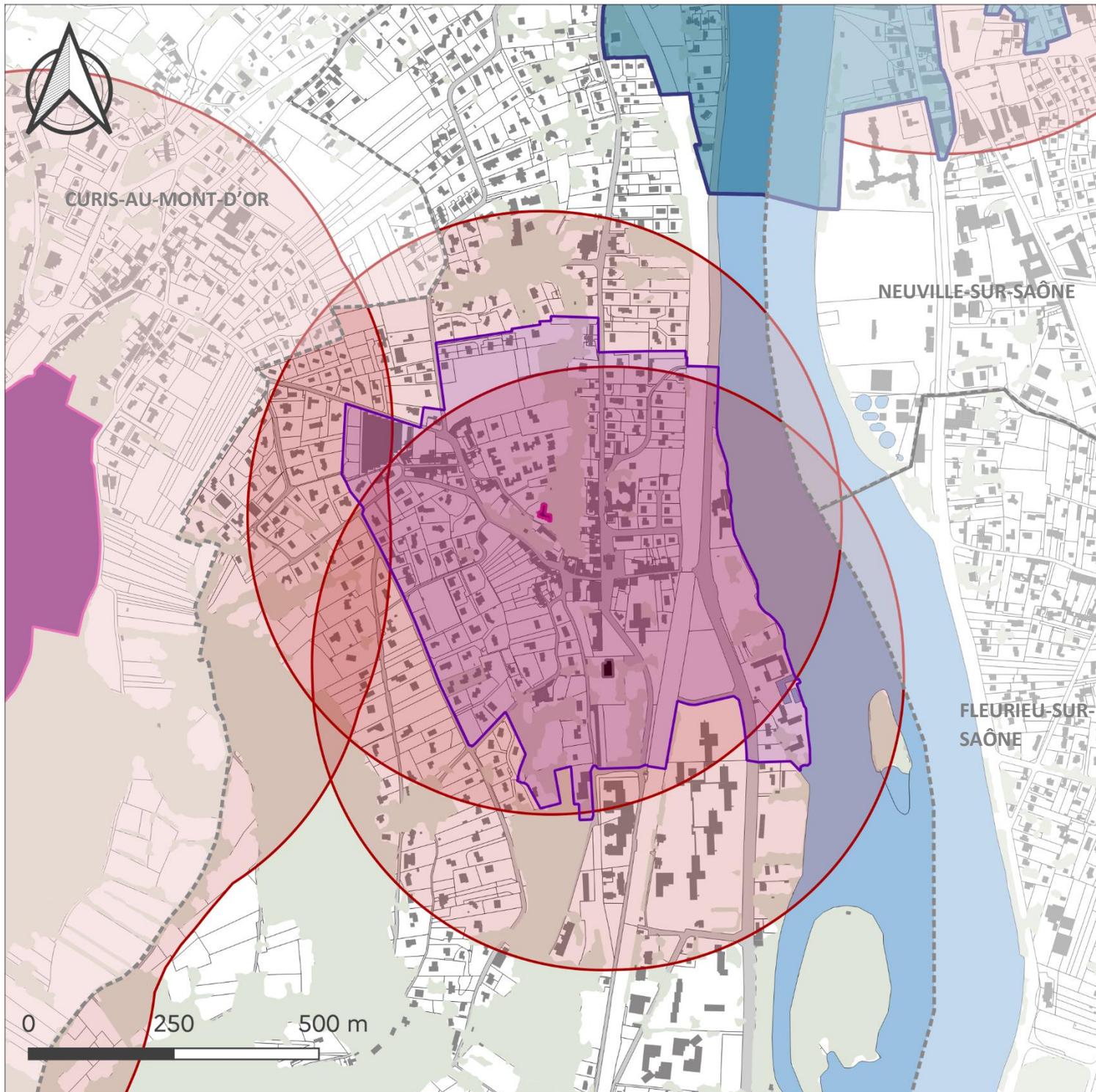


PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES NOUVEAU PÉRIMÈTRE

CHÂTEAU D'ALBIGNY-SUR-SAÔNE
Montée du Vieux-Château, 69250 ALBIGNY-SUR-
SAÔNE
Monument historique inscrit le 6 février 1942

LÉGENDE

-  Proposition de périmètre délimité des abords
-  MH inscrit
-  MH classé



PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES TOUTES PROTECTIONS

CHÂTEAU D'ALIGNEDY-SUR-SAÔNE

Montée du Vieux-Château, 69250 ALIGNEDY-SUR-SAÔNE

Monument historique inscrit le 6 février 1942

LÉGENDE

-  Proposition de périmètre délimité des abords
-  Périmètre de protection des 500 mètres
-  MH inscrit
-  MH classé
-  Site patrimonial remarquable